

**ANNEXE 6
ASIA AIDE AU DEPART A LA RETRAITE
2025/2026**

Personnels éligibles à l'action sociale d'initiative académique (ASIA) :

- les agents stagiaires ou titulaires en position d'activité ou à la retraite ;
- les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif ou provisoire exerçant dans un établissement d'enseignement privé sous contrat, en position d'activité ;
- les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à six mois et rémunérés sur le budget de l'État ;
- les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) recrutés et rémunérés par les services déconcentrés de l'État ou les établissements publics locaux d'enseignement ;
- les veufs et veuves d'agents décédés non remariés et leurs orphelins à charge.

Conditions de ressource :

L'aide est soumise à un plafond de revenus mensuels de 1625 euros nets pour une personne seule et 2375 euros nets pour un couple (retraite agent + revenu ou retraite du conjoint).

Conditions spécifiques et montants attribués :

Le montant de l'aide varie de 313 à 1000 euros selon les revenus, ainsi qu'en fonction du nombre d'enfants à charge au jour du départ.

Calendrier de transmission des dossiers – Délais de rigueur :

Le dossier complet est à transmettre dans les deux mois suivants la réception du premier bulletin de pension par voie postale à :

Rectorat de l'académie de Nice
Bureau de l'action sociale
53, avenue Cap de Croix – 06181 NICE cedex 2

ANNEXE 6
ASIA AIDE AU DEPART A LA RETRAITE
2025/2026

NOM et PRENOM du demandeur :.....

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande intégralement complété et signé – **formulaire n°1 (original)**
- Copie de l'arrêté de mise à la retraite délivré par le bureau de paye
- Copie du titre de pension
- Copie du 1^{er} bulletin de pension
- Copie du ou des derniers bulletins de pension ou de salaire des personnes vivant au foyer
- Copie intégrale du/des livret(s) de famille pour tous les enfants à charge fiscalement
- Copie intégrale du ou des derniers avis d'imposition de toutes les personnes composant le foyer
- Relevé d'identité bancaire ou postal aux nom, prénom et adresse de l'agent (s'il s'agit d'un compte joint, les deux prénoms doivent figurer sur le R.I.B., ou une attestation de la banque doit préciser les noms et prénoms rattachés au compte joint)

